

ÉLECTION MUNICIPALE 2 NOVEMBRE 2025

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

AVIS PUBLIC donné par le président d'élection aux électeurs et électrices de la Ville de Nicolet et conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), des éléments suivants :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - **Poste de mairesse ou maire**
 - **Poste de conseillère ou conseiller au siège n° 1**
 - **Poste de conseillère ou conseiller au siège n°2**
 - **Poste de conseillère ou conseiller au siège n°3**
 - **Poste de conseillère ou conseiller au siège n°4**
 - **Poste de conseillère ou conseiller au siège n°5**
 - **Poste de conseillère ou conseiller au siège n°6**
2. Toute déclaration de candidature à ces postes doit être déposée au bureau du président d'élection à l'adresse indiquée ci-dessous, **du 19 septembre au 3 octobre 2025 inclusivement**, selon l'horaire suivant :

Lundi au jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi : 9 h à 12 h

Exception : Le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

Afin de garantir la présence du président d'élection ou d'un membre du personnel autorisé à recevoir les déclarations de candidature, il est recommandé de prendre rendez-vous en composant le 819-293-6901, poste 2301.
3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates et heures suivantes :

Jour du scrutin :
Dimanche 2 novembre 2025 entre 10h et 20h

Jour de vote par anticipation :
Samedi 25 octobre 2025 entre 12h et 20h

Autre jour de vote par anticipation :
Dimanche 26 octobre 2025 entre 12h et 20h
4. Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander, jusqu'au 21 octobre 2025 à 16h30, au président d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement¹ de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris.

5. Madame Mylène Jolibois-Morneau a été nommée afin d'agir à titre de secrétaire d'élection.
6. Monsieur Pascal Allaire a été nommé à titre d'adjoint au président d'élection afin de recevoir des déclarations de candidature.
7. Vous pouvez joindre le président d'élection ou son adjoint à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse : Hôtel de Ville de Nicolet
180, rue de Monseigneur-Panet
Nicolet, Québec, J3T 1S6

Téléphone : (819) 293-6901
Poste 2301 (président)
Poste 1311 (adjoint)

Courriel : elections@nicolet.ca

Pour obtenir plus d'informations concernant cette élection, vous êtes invité à consulter le site Internet de la ville au www.nicolet.ca.

DONNÉ À NICOLET ce 8 septembre 2025

Louis-François Caron
Président d'élection